

Revue Développement durable et territoires

Appel à contributions pour un dossier/numéro spécial sur

« Analyse institutionnelle des paiements pour services environnementaux »

Coordinateurs du dossier/numéro spécial:

Géraldine Froger (Cemotev/UVSQ, France)

Philippe Méral (UMR GRED/IRD, France)

Roldan Muradian (Universidade Federal Fluminense, Rio de Janeiro, Brésil)

*Date de soumission pour l'envoi d'une proposition (contenant un titre et un résumé
d'un maximum de 500 mots) avec une présentation des auteurs :*

15/09/2014

*Date de soumission d'un texte complet (sur la base d'une sélection des résumés par le
comité éditorial) :*

15/01/2015

Instruments incitatifs pour la conservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, forêts, etc.), les paiements pour services environnementaux ou les paiements pour services écosystémiques (PSE) sont de plus en plus utilisés dans les politiques d'environnement dans les pays du Sud, ou les pays tropicaux, et dans les pays du Nord. Sur les dix dernières années, de nombreux experts en matière de politiques environnementales ont soutenu le recours aux dispositifs de PSE dans le champ de la conservation. Les PSE sont conceptualisés sous la forme d'un nouvel instrument économique pour améliorer la gestion des ressources naturelles (Wunder, 2005). Son succès s'explique par l'intérêt des décideurs (institutions internationales, ONG, Etat) qui voient dans les PSE un moyen de pallier les limites des instruments antérieurs (que ce soient les politiques réglementaires, ou encore de *command-and-control* – PCC – ou les Projets de conservation et de développement intégrés - PCDI). Par exemple, les PCDI étant considérés comme un simple outil de « conservation de la biodiversité par distraction », plusieurs auteurs ont suggéré qu'il était nécessaire de payer directement les fournisseurs/producteurs de services environnementaux (Ferraro and Kiss, 2002). Le succès des PSE, conçus comme un paiement direct entre des fournisseurs/producteurs et des bénéficiaires de services environnementaux, a été renforcé par les discours économiques théoriques, notamment l'approche coasienne qui justifie les PSE comme un moyen d'arrêter des externalités négatives et/ou d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Toutefois, plusieurs expériences ont montré que les dispositifs de PSE sont loin de correspondre à la définition canonique qui en est faite. La variété des PSE montre qu'ils sont encadrés dans des contextes institutionnels spécifiques, critère principal de succès ou d'échec de l'instrument. Même la plupart des promoteurs des PSE reconnaissent que la dimension institutionnelle est importante (Engel et al., 2008; Pattanayak et al., 2010). Les économistes institutionnalistes vont plus loin et ont défini les PSE comme « un transfert de ressources entre des acteurs sociaux, qui vise à créer des incitations pour assurer la cohérence des décisions individuelles et/ou collectives en matière d'usages des sols avec l'intérêt social lié à la gestion des ressources naturelles » (Muradian et al., 2010; p. 1205). Ils ont développé plusieurs analyses illustrant le rôle des intermédiaires, la structure de pouvoir des villages ruraux et les perceptions des potentiels fournisseurs/producteurs de services environnementaux. D'autres ont montré que la dimension institutionnelle est souvent l'une des principales explications du succès ou de l'échec des PSE (Bidaud et al., 2013; Le Coq et al., 2013).

La plupart des scientifiques et des opérationnels considèrent que les PSE font partie d'un portefeuille d'instruments, mais qu'ils ne sont pas la panacée : ils sont confrontés à des problèmes pratiques liés aux modalités d'application des dispositifs PSE, à l'évaluation de leur efficacité/efficience/équité, etc.

En termes de politique de conservation un problème important demeure : si les PSE ne sont pas tels que le suppose la théorie économique (donc s'ils ne sont pas a priori plus efficient, plus direct, plus efficace... que d'autres instruments), sous quelles conditions institutionnelles gagneraient-ils à être appliqués ? Comment interagissent-ils avec des instruments réglementaires ? Comment interagissent-ils avec d'autres politiques de l'environnement, de développement et de gestion des territoires ? Quelles sont les hybridations des instruments PSE, lesquels se retrouvent dotés d'objectifs non environnementaux ? Ces hybridations se réalisent-elles au dépend de l'objectif initial des PSE ? Quels sont les cadres analytiques et empiriques permettant d'expliquer la diversité des PSE ? Comment évaluer institutionnellement leur efficacité environnementale, leur efficience, leurs impacts sociaux ? Quels sont les défis posés aux analyses empiriques des PSE comme systèmes complexes ?

Ces questions sont pertinentes, et pas seulement pour les opérationnels. Les scientifiques, principalement les économistes institutionnalistes, doivent aller au delà de leur approche critique et fournir des résultats pratiques de leur analyses pour permettre aux décideurs d'éviter « l'attraction fatale des solutions win-win » (Muradian et al., 2013).

Ce dossier/numéro spécial porte sur cette thématique et les questionnements qu'elle soulève. Il ne se focalise pas sur les débats autour des définitions des PSE, leurs liens avec les instruments de marché et la question de la marchandisation de la nature car ces questions ont déjà été traitées de manière conséquente dans la littérature. Ce dossier porte l'analyse économique institutionnelle des PSE permettant de compléter l'approche conceptuelle proposée par Muradian et al. (2010) et d'autres (Farley and Costanza, 2010; Tacconi, 2012 ; Vatn, 2010 ; Vatn et al. 2014). Il s'agit de savoir quand les PSE sont (ou ne sont pas) un instrument approprié, à quelle(s) échelle(s) il convient de les mettre en place, comment résoudre les arbitrages, les conflits, etc. Dans le cadre de ce dossier/numéro spécial, les coordinateurs sont à la recherche de textes concernant: (1) les analyses en termes de comportements d'acteurs (les effets *crowding in/out* des PSE, les perceptions et l'analyse en terme de rationalité, etc.) ; (2) la nature institutionnelle des PSE en lien avec les modalités d'action collective (pouvoir et conflits, structure de gouvernance, enjeux de propriété et de migration, etc.) ; (3) l'hybridation des PSE et ses effets sur les politiques publiques. Les articles explorant ces sous-thématiques sont encouragés. S'il est envisagé que les articles

s'appuient sur une dimension empirique, il convient de les inscrire systématiquement dans la compréhension théorique de l'institutionnalisme et/ou du néo-institutionnalisme.

- Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contributions peuvent être obtenues auprès de Géraldine Froger, Philippe Méral, Roldan Muradian, qui coordonnent le dossier: geraldine.froger@uvsq.fr, philippe.meral@ird.fr, roldanmuradian@gmail.com
- Les propositions (résumé au maximum de 500 mots avec présentation des auteurs) devront être envoyés aux trois coordinateurs du dossier/numéro spécial dont les adresses mail sont spécifiées ci-dessus avant le 15 septembre 2014.
- Les textes complets (sur la base d'une sélection des résumés par le comité éditorial) devront être envoyés aux trois coordinateurs du dossier/numéro spécial dont les adresses mail sont spécifiées ci-dessus avant le 15 janvier 2015.
- Les articles (entre 20 000 et 40 000 signes, espaces compris ; ils ne doivent en aucun cas dépasser 50 000 signes, espaces compris) doivent être rédigés en français (un ou deux articles en anglais peuvent être acceptés).
- Les consignes aux auteurs (incluant les normes rédactionnelles) sont disponibles sur : <http://developpementdurable.revues.org/1269>